

AEDIFICA

**SOCIETE IMMOBILIERE REGLEMENTEE PUBLIQUE DE DROIT BELGE
SOCIETE ANONYME**

**AVENUE LOUISE 331-333
1050 BRUXELLES**

R.P.M. BRUXELLES 0877.248.501

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE AU NH HOTEL DU GRAND SABLON A 1000 BRUXELLES, RUE BODENBROEK 2
LE 23 OCTOBRE 2015**

BUREAU DE L'ASSEMBLEE

La séance est ouverte à 15 h sous la présidence de Monsieur Olivier Lippens.

Monsieur le Président désigne Madame Sarah Everaert en qualité de secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutateurs : Madame Laurence Gacoin et Monsieur Guido De Decker

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Sont présents ou représentés à l'assemblée, les actionnaires dont les titres ont été enregistrés comptablement à leur nom le 9 octobre 2015 à vingt-quatre heures (heure belge) (la « date d'enregistrement ») et qui ont indiqué leur volonté de participer à cette assemblée générale. Les noms, prénoms et adresses ou les formes juridiques, dénominations sociales et sièges sociaux de ces actionnaires, le nombre d'actions que chacun de ces actionnaires détenait à la date d'enregistrement et pour lesquels il a déclaré vouloir participer à cet assemblée générale, ainsi que la description des documents qui établissent la détention de ces actions à cette date d'enregistrement, sont repris dans la liste de présence ci-annexée. Les procurations sous seing privé qui ont été données par les actionnaires mentionnés ci-dessus et qui ont été transmises à l'assemblée, sont ajoutées à cette liste de présence.

Cette liste spécifie en outre si des administrateurs et/ou le commissaire assistent à l'assemblée.

CONVOICATIONS - PRESENCES - MAJORITES

Les titulaires d'actions nominatives ont été convoqués par lettres remises à la poste le 22 septembre 2015.

Les titulaires d'actions dématérialisées ont été convoqués par voie de publications parues dans la presse le 23 septembre 2015 (*L'Echo* et *De Tijd*), au Moniteur belge le 23 septembre 2015 et sur le site internet (à partir du 23 septembre 2015). Les justificatifs de ces avis de convocation sont déposés sur le bureau.

Les documents à communiquer aux actionnaires ont été mis à leur disposition conformément aux dispositions légales.

Les administrateurs et le commissaire ont été convoqués conformément aux dispositions légales.

Sur cette base, le bureau constate que les formalités de convocation ont été accomplies conformément aux dispositions légales et statutaires.

Il résulte de la liste de présences que 3.037.926 actions sur un total de 14.065.787 actions sont présentes ou représentées. La société ne détient aucune action propre.

Les formalités prévues aux termes de l'article 21 des statuts pour l'admission aux assemblées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

L'exposé du Président est reconnu exact par l'assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets figurant à l'ordre du jour.

Pour être admises, les propositions figurant à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

ORDRE DU JOUR

On n'a pas requiert l'inscription de points supplémentaires à l'ordre du jour de cet assemblée générale, comme publié sur le site internet de la société et dans la presse et dans le Moniteur Belge le 23 septembre 2015, ni a-t-on déposé des propositions de décisions concernant des points à traiter inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour.

Dès lors, la présente assemblée a pour ordre du jour :

1. Présentation du rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2015
2. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2015 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2015
3. Commentaire par le comité de nomination et de rémunération du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise

4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2015
5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2015 et affectation du résultat
Proposition d'approuver les comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2015, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée. En conséquence, proposition d'attribuer un dividende de 2,00 € brut par action (coupon n°14) aux actionnaires.
6. Approbation du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise
Proposition d'approuver le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.
7. Décharge aux administrateurs de la société
Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015.
8. Décharge au commissaire de la société
Proposition de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2015.
9. Renouvellement du mandat d'administrateur
Proposition de renouveler, sous condition d'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA »), avec effet immédiat, le mandat d'administrateur de Monsieur Stefaan Gielens en qualité d'administrateur exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.
10. Nomination des nouveaux administrateurs
Proposition de nommer, sous condition d'approbation par l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA »), avec effet immédiat, les administrateurs suivants:
 - *Madame Katrien KESTELOOT, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019;*
 - *Madame Elisabeth MAY-ROBERTI, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019;*
 - *Monsieur Serge WIBAUT, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2019.*
11. Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2014/2015. Approbation de l'octroi au CEO et au CFO du droit d'acquérir chacun définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant de 90.000 euros au cours de l'exercice social 2015/2016

Proposition d'approuver le « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2014/2015. Proposition d'approuver l'octroi au CEO et au CFO du droit d'acquérir chacun définitivement des actions pour un montant de 90.000 euros dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice social 2015/2016, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter C. Soc.

12. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions des deux conventions de crédit du 8 octobre 2014 entre la société et SA ING Belgique qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions de la convention de crédit du 13 novembre 2014 entre la société et Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS (« BECM ») qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions de la convention de crédit du 27 novembre 2014 entre la société et SA Belfius Banque qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

Proposition d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier, conformément à l'article 556 du Code des sociétés, toutes dispositions de la convention de crédit du 30 juin 2015 entre la société et Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe (« CENFE ») (avec entrée en vigueur: 23 juillet 2015) qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

13. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Tienen», absorbée par Aedifica le 29 août 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 29 août 2014

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Tienen» pour la période du 1 janvier 2014 au 29 août 2014.

14. Décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Tienen»

Proposition de donner décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Tienen» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 29 août 2014 et du 29 août 2014 au 29 août 2014.

15. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Tienen»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Woon & Zorg Vg Tienen» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 29 août 2014 au 29 août 2014.

16. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «Immo Dejoncker», absorbée par Aedifica le 24 octobre 2014, pour la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «Immo Dejoncker» pour la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus.

17. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Immo Dejoncker»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Immo Dejoncker» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 24 octobre 2014.

18. Décharge au commissaire de la société anonyme «Immo Dejoncker»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Immo Dejoncker» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 24 octobre 2014.

19. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «Aedifica Invest Dilsen», absorbée par Aedifica le 18 décembre 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «Aedifica Invest Dilsen» pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus.

20. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Aedifica Invest Dilsen»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Aedifica Invest Dilsen» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014.

21. Décharge au commissaire de la société anonyme «Aedifica Invest Dilsen»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Aedifica Invest Dilsen» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014.

22. Approbation des comptes annuels de la société anonyme «Aedifica Invest Vilvoorde», absorbée par Aedifica le 18 décembre 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société anonyme «Aedifica Invest Vilvoorde» pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus.

23. Décharge aux administrateurs de la société anonyme «Aedifica Invest Vilvoorde»

Proposition de donner décharge aux administrateurs de la société anonyme «Aedifica Invest Vilvoorde» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014.

24. Décharge au commissaire de la société anonyme «Aedifica Invest Vilvoorde»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société anonyme «Aedifica Invest Vilvoorde» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014.

25. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Krentzen», absorbée par Aedifica le 18 décembre 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 4 décembre 2014

Proposition d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée «Krentzen» pour la période du 1 janvier 2014 au 4 décembre 2014.

26. Décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée «Krentzen»

Proposition de donner décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée «Krentzen» pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 4 décembre 2014, et, pour autant que de besoin, du 4 décembre 2014 au 18 décembre 2014.

27. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Krentzen»

Proposition de donner décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée «Krentzen» pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 4 décembre 2014 au 18 décembre 2014.

28. Divers

Les actionnaires n'ont pas posé par écrit des questions aux administrateurs de la société au sujet de leur rapports et des points portés à cet ordre du jour ni au commissaire au sujet de ses rapports.

RESOLUTIONS

1. Présentation du rapport de gestion sur l'exercice social statutaire et consolidé clôturé au 30 juin 2015

L'assemblée générale dispense le Président de faire la lecture des rapports de gestion du conseil d'administration relatifs à l'exercice social statutaire et à l'exercice social consolidé clôturés au 30 juin 2015.

Le Président et le comité de direction présentent à l'assemblée l'état actuel du portefeuille immobilier de la société, ainsi que les comptes consolidés et sociaux de la société.

2. Présentation du rapport du commissaire sur les comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2015 et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2015

L'assemblée générale dispense le commissaire de faire la lecture de ses rapports relatifs aux comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 30 juin 2015 et relatifs au rapport de gestion.

3. Commentaire par le comité de nomination et de rémunération du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise

Le Président du comité de nomination et de rémunération commente le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise, à l'assemblée générale.

4. Prise de connaissance des comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2015

La réponse est donnée aux questions posées par les actionnaires.

En sa séance du 2 septembre 2015 le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels consolidés clôturés au 30 juin 2015 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes selon le schéma IFRS.

Ces comptes ont été mis à la disposition des actionnaires en même temps que les comptes annuels sociaux et ont été communiqués à l'assemblée générale conformément à l'article 120 du Code des sociétés.

L'assemblée générale en prend connaissance.

5. Approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 30 juin 2015 et affectation du résultat

En sa séance du 2 septembre 2015, le conseil d'administration a arrêté les comptes annuels clôturés au 30 juin 2015 comprenant le bilan, le compte de résultats et les annexes établis selon le schéma IFRS.

Ces comptes annuels sociaux ont été mis à la disposition des actionnaires conformément à l'article 553 du Code des sociétés.

Le résultat net de l'exercice est +39.443.874 €.

Le conseil d'administration propose d'affecter ce résultat comme suit :

Proposition d'affectation	2014/2015
A. Résultat net	39.443.874
B. Transfert aux/des réserves (-/+)	14.653.035
1. Transfert à/de la réserve du solde (positif ou négatif) des variations de juste valeur des biens immobiliers (-/+)	
- exercice comptable	13.897.832
- exercices antérieurs	0
- réalisation de biens immobiliers	427.591

2. Transfert à/de la réserve des frais et droits de mutation estimés intervenant lors de l'aliénation hypothétique des immeubles de placement (-/+)	0
3. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (-)	
- exercice comptable	0
- exercices antérieurs	0
4. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS est appliquée (+)	
- exercice comptable	0
- exercices antérieurs	0
5. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (-)	
- exercice comptable	461.498
- exercices antérieurs	0
6. Transfert à la réserve du solde des variations de juste valeur des instruments de couverture autorisés auxquels la comptabilité de couverture telle que définie en IFRS n'est pas appliquée (+)	
- exercice comptable	0
- exercices antérieurs	0
7. Transfert à/de la réserve du solde des écarts de conversion sur actifs et passifs monétaires (-/+)	0
8. Transfert à/de la réserve des latences fiscales afférentes à des biens immobiliers sis à l'étranger (-/+)	-133.886
9. Transfert à/de la réserve des dividendes reçus destinés au remboursement des dettes financières (-/+)	0
10. Transfert aux/des autres réserves (-/+)	0
11. Transfert au/du résultat reporté des exercices antérieurs (-/+)	0
C. Rémunération du capital prévue à l'article 27, § 1er, al. 1er	20.341.185
D. Rémunération du capital - autre que C	1.508.041
E. Résultat à reporter	2.941.613

Bénéfice à distribuer

Rémunération du capital	21.849.226
Soit par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2014 (€ par action ayant droit au dividende à partir du 1 juillet 2014)	2,00

L'assemblée décide d'approuver les comptes annuels statutaires selon le schéma IFRS pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.035.862	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

En conséquence, l'assemblée décide d'attribuer un dividende de 2,00 € brut par action (coupon n°14) aux actionnaires.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.037.926	voix pour
0	voix contre
0	abstention

6. Approbation du rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée d'approuver le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération qui forme une section spécifique de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

2.983.944	voix pour
53.982	voix contre
0	abstention

7. Décharge aux administrateurs de la société

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, à savoir :

- M. Olivier Lippens
- M. Stefaan Gielens
- Mme Adeline Simont
- Serdiser SCA (représentée par M. Pierre Iserbyt)
- Re-Invest SA (représentée par Mme Brigitte Gouder de Beauregard)
- M. Jean Kotarakos
- Mme Sophie Maes
- M. Jean Franken
- M. Eric Hohl

- Mme Hilde Laga

La résolution relative à la décharge à donner à M. Olivier Lippens pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Stefaan Gielens pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Mme Adeline Simont pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Serdiser SCA (représentée par M. Pierre Iserbyt) pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Re-Invest SA (représentée par Mme Brigitte Gouder de Beauregard) pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Jean Kotarakos pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Mme Sophie Maes pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Jean Franken pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à M. Eric Hohl pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

La résolution relative à la décharge à donner à Mme Hilde Laga pour l'exécution de son mandat pour l'exercice social clôturé au 30 juin 2015, est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

8. Décharge au commissaire de la société

Conformément à l'article 554 du Code des sociétés, Monsieur le Président invite, au nom du conseil d'administration, les membres de l'assemblée générale à se prononcer sur la décharge à donner au commissaire de la société, étant Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin, pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2015.

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 30 juin 2015 est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

9. Renouvellement du mandat d'administrateur

Monsieur le Président expose que le mandat d'administrateur de Monsieur Stefaan Gielens prend fin immédiatement à l'issue de cette assemblée générale.

L'assemblée générale constate que l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA ») a approuvé le renouvellement de ce mandat le 5 octobre 2015, ce qui fut confirmé par courrier de la FSMA du 6 octobre 2015.

Vu que l'assemblée générale extraordinaire tenue immédiatement avant cette assemblée générale ordinaire n'a pas approuvé la prolongation de la durée du mandat des administrateurs de trois à quatre ans, on propose à l'assemblée générale de prolonger le mandat de Monsieur Stefaan Gielens en qualité administrateur exécutif pour la durée maximale de trois ans prévue par les statuts de la société.

L'assemblée générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Stefaan Gielens, en qualité d'administrateur exécutif, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.037.926	voix pour
0	voix contre
0	abstention

10 Nomination des nouveaux administrateurs

L'assemblée générale constate que la condition suspensive à laquelle la nomination de Mme Katrien Kesteloot, Mme Elisabeth May-Roberti et M. Serge Wibaut en qualité des administrateurs non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc. est soumise, est réalisée. En effet, l'approbation de l'Autorité des Services et Marchés Financiers (« FSMA ») avec la nomination de ces administrateurs est obtenue le 5 octobre 2015, ce qui fut confirmé par courrier de la FSMA du 6 octobre 2015.

De plus, l'assemblée générale constate que Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut répondent aux critères d'indépendance tels que définis par l'article 526ter C. Soc. et par la charte de gouvernance d'entreprise d'Aedifica.

En effet :

1° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'ont jamais exercé un mandat de membre exécutif du conseil d'administration, ou une fonction de membre du comité de direction ou de délégué à la gestion journalière, ni auprès d'Aedifica, ni auprès d'une société ou personne liée à Aedifica ;

2° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'ont jusqu'à présent exercé aucun mandat comme administrateur non-exécutif du conseil d'administration d'Aedifica ;

3° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'ont pas fait partie du personnel de direction, au sens de l'article 19,2° de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica. De plus, elles n'ont jamais été des employées d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica ;

4° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'ont jamais reçu de rémunération ou un autre avantage significatif de nature patrimoniale d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica;

5° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut soit ne détiennent aucun droit social représentant un vingtième ou plus du capital d'Aedifica, soit, s'ils détiennent des droits sociaux qui représentent une quotité inférieure à 5%, ces droits sociaux avec ceux détenus dans Aedifica par des sociétés dont l'administrateur indépendant a le contrôle n'atteignent pas un vingtième du capital, ou les actes de disposition relatifs à ces actions ou l'exercice des droits y afférents ne peuvent être soumis à des stipulations conventionnelles ou à des engagements unilatéraux auxquels l'administrateur indépendant a souscrit. En outre ils ne représentent en aucune manière un actionnaire rentrant dans les conditions du présent point 5° ;

6° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'ont pas entretenu (au cours du dernier exercice social), une relation d'affaires significative avec Aedifica ou une société ou personne liée à Aedifica, ni directement ni en qualité d'associé, d'actionnaire, de membre du conseil d'administration ou de membre du personnel de direction, au sens de l'article 19,2° de la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie, d'une société ou personne entretenant une telle relation ;

7° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'ont pas été au cours des trois dernières années, associé ou salarié du commissaire d'Aedifica ou d'une société ou personne liée à Aedifica ;

8° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut ne sont pas membre exécutif de l'organe de gestion d'une autre société dans laquelle M. Stefaan Gielens et/ou M. Jean Kotarakos siègent en tant que membres non-exécutifs de l'organe de gestion ou membre de l'organe de surveillance, ni entretiennent d'autres liens importants avec M. Stefaan Gielens et/ou M. Jean Kotarakos du fait de fonctions occupées dans d'autres sociétés ou organes ;

9° les conjoints, les parents, les alliés jusqu'au deuxième degré de Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'exercent pas un mandat de membre du conseil d'administration, du comité de direction, de délégué à la gestion journalière ou de membre du personnel de direction au sein d'Aedifica ou au sein d'une société ou d'une personne liée à Aedifica, ni se trouvent dans un des autres cas définis aux points mentionnés ci-avant ;

10° Madame Katrien Kesteloot, Madame Elisabeth May-Roberti et Monsieur Serge Wibaut n'entretiennent aucune relation avec Aedifica qui soit de nature à mettre en cause leur indépendance.

Vu que l'assemblée générale extraordinaire tenue immédiatement avant cette assemblée générale ordinaire n'a pas approuvé la prolongation de la durée du mandat des administrateurs de trois ans à quatre ans, l'assemblée générale est proposée de nommer Mme Katrien Kesteloot, Mme Elisabeth May-Roberti et M. Serge Wibaut en qualité administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc exécutif pour la durée maximale de trois ans prévue par les statuts de la société.

Les mandats des nouveaux administrateurs seront rémunérés conformément à la rémunération des administrateurs approuvée par l'assemblée générale.

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Katrien KESTELOOT, en qualité d'administrateur., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.037.926	voix pour
0	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, Madame Elisabeth MAY-ROBERTI, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.037.926	voix pour
0	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Serge WIBAUT, en qualité d'administrateur indépendant non-exécutif au sens de l'article 526ter C. Soc., jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.037.926	voix pour
0	voix contre
0	abstention

11 Approbation du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2014/2015. Approbation de l'octroi au CEO et au CFO du droit d'acquérir chacun définitivement des actions dans le cadre de ce plan pour un montant de 90.000 euros au cours de l'exercice social 2015/2016

Monsieur le Président expose que le conseil d'administration a arrêté un « long term incentive plan » qui a été d'abord annoncé dans le rapport financier annuel 2008/2009 et qui a été approuvé par les assemblées générales du 12 octobre 2010, du 11 octobre 2011, du 26 octobre 2012, du 25 octobre 2013 et du 24 octobre 2014, dans le cadre duquel est octroyé un droit d'acquérir des actions de la société au CEO et au CFO.

L'assemblée générale confirme l'application du « long term incentive plan » décrit dans le rapport financier annuel 2014/2015 et réapprouve – pour autant que de besoin – le « long term incentive plan ».

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.122	voix pour
10.804	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale approuve d'octroyer au CEO et au CFO le droit d'acquérir chacun définitivement des actions pour un montant de 90.000 euros dans le cadre de ce plan au cours de l'exercice social 2015/2016, conformément à la disposition 7.13 du Code de gouvernance d'entreprise 2009 et à l'article 520ter du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.122	voix pour
10.804	voix contre
0	abstention

12. Approbation des clauses de changement de contrôle contenues dans des conventions de crédit liant la société

Monsieur le Président expose que la société a conclu le 8 octobre 2014 avec ING Belgique SA, le 13 novembre 2014 avec Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS (« BECM »), le 27 novembre 2014 avec Belfius Banque SA, et le 30 juin 2015 (avec entrée en vigueur : 23 juillet 2015) avec Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe ("CENFE"), des conventions de crédit qui stipulent une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société.

L'article 556 du Code des sociétés prévoit cependant que « *seule l'assemblée générale peut conférer à des tiers des droits affectant le patrimoine de la société ou donnant naissance à une dette ou à un engagement à sa charge, lorsque l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un changement de contrôle exercé sur elle* ».

Dès lors, Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale d'approuver et, pour autant que de besoin, ratifier les clauses de changement de contrôle contenues dans ces conventions de crédit liant la société.

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions de la convention de crédit du 8 octobre 2014 liant la société et ING Belgique SA et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.029.752	voix pour
8.174	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions de la convention de crédit du 13 novembre 2014 liant la société et Banque Européenne du Crédit Mutuel SAS (« BECM ») et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.029.752	voix pour
8.174	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions de la convention de crédit du 27 novembre 2014 liant la société et Belfius Banque SA et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.029.752	voix pour
8.174	voix contre
0	abstention

L'assemblée générale décide d'approuver et, pour autant que de besoin, de ratifier, toutes dispositions de la convention de crédit du 30 juin 2015 liant la société et Caisse d'Epargne et de Prévoyance Nord France Europe ("CENFE") (avec entrée en vigueur : 23 juillet 2015) et stipulant une possible exigibilité anticipée du remboursement en cas de changement de contrôle sur la société, conformément à l'article 556 du Code des sociétés.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.029.752	voix pour
8.174	voix contre
0	abstention

13. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée « Woon & Zorg Vg Tienen », absorbée par Aedifica le 29 août 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 29 août 2014

Monsieur le Président expose que la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Tienen a été absorbée le 29 août 2014 par Aedifica, avec effet au 29 août 2014.

Par conséquent, le gérant unique de Woon & Zorg Vg Tienen a arrêté les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Tienen pour la période du 1 janvier 2014 au 29 août 2014 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Tienen pour la période du 1 janvier 2014 au 29 août 2014.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.035.862	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

14. Décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée « Woon & Zorg Vg Tienen »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Tienen pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1 janvier 2014 au 29 août 2014:

- EB Management SPRL (ayant pour représentant permanent M. Eddy Bruyninckx)

b) au cours de la période du 29 août 2014 au 29 août 2014:

- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des gérants visés ci-dessus sont adoptées comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

15. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Woon & Zorg Vg Tienen »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société privée à responsabilité limitée Woon & Zorg Vg Tienen pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 29 août 2014 au 29 août 2014:

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

16. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Immo Dejoncker », absorbée par Aedifica le 24 octobre 2014, pour la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme Immo Dejoncker a été absorbée le 24 octobre 2014 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration d'Immo Dejoncker a arrêté les comptes annuels de la société anonyme Immo Dejoncker pour la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme Immo Dejoncker pour la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.035.862	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

17. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Immo Dejoncker »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Immo Dejoncker pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 24 octobre 2014:

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

18. Décharge au commissaire de la société anonyme « Immo Dejoncker »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Immo Dejoncker pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 31 décembre 2013 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 24 octobre 2014:

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

19. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Aedifica Invest Dilsen », absorbée par Aedifica le 18 décembre 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme Aedifica Invest Dilsen a été absorbée le 18 décembre 2014 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration d'Aedifica Invest Dilsen a arrêté les comptes annuels de la société anonyme Aedifica Invest Dilsen pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme Aedifica Invest Dilsen pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.035.862	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

20. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Aedifica Invest Dilsen »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Aedifica Invest Dilsen pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014:

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

21. Décharge au commissaire de la société anonyme « Aedifica Invest Dilsen »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Aedifica Invest Dilsen pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014:

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

22. Approbation des comptes annuels de la société anonyme « Aedifica Invest Vilvoorde », absorbée par Aedifica le 18 décembre 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus

Monsieur le Président expose que la société anonyme Aedifica Invest Vilvoorde a été absorbée le 18 décembre 2014 par Aedifica, avec effet au 1 juillet 2014.

Par conséquent, le conseil d'administration d'Aedifica Invest Vilvoorde a arrêté les comptes annuels de la société anonyme Aedifica Invest Vilvoorde pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société anonyme Aedifica Invest Vilvoorde pour la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.035.862	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

23. Décharge aux administrateurs de la société anonyme « Aedifica Invest Vilvoorde »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux administrateurs de la société anonyme Aedifica Invest Vilvoorde pour l'exécution de leur mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014:

- M. Stefaan Gielens
- M. Jean Kotarakos
- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des administrateurs visés ci-dessus sont adoptées comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

24. Décharge au commissaire de la société anonyme « Aedifica Invest Vilvoorde »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société anonyme Aedifica Invest Vilvoorde pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 1 janvier 2014 au 30 juin 2014 inclus, et, pour autant que de besoin, du 1 juillet 2014 au 18 décembre 2014:

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

25. Approbation des comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée « Krentzen », absorbée par Aedifica le 18 décembre 2014, pour la période du 1 janvier 2014 au 4 décembre 2014 inclus

Monsieur le Président expose que la société privée à responsabilité limitée Krentzen a été absorbée le 18 décembre 2014 par Aedifica, avec effet au 4 décembre 2014.

Par conséquent, le gérant unique de Krentzen a arrêté les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Krentzen pour la période du 1 janvier 2014 au 4 décembre 2014 et a établi un rapport de gestion, dont les membres de l'assemblée dispensent Monsieur le Président de donner lecture.

L'assemblée générale décide d'approuver les comptes annuels de la société privée à responsabilité limitée Krentzen pour la période du 1 janvier 2014 au 4 décembre 2014.

Cette résolution est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.035.862	voix pour
0	voix contre
2.064	abstention

26. Décharge aux gérants de la société privée à responsabilité limitée « Krentzen »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner aux gérants de la société privée à responsabilité limitée Krentzen pour l'exécution de leur mandat :

a) au cours de la période du 1 janvier 2014 au 4 décembre 2014:

- Soma SA (ayant pour représentant permanent M. Edouard Walravens)

b) au cours de la période du 4 décembre 2014 au 18 décembre 2014:

- Aedifica SA, SIR publique de droit belge (ayant pour représentant permanent Monsieur Stefaan Gielens)

Les résolutions relatives à la décharge à donner à chacun des gérants visés ci-dessus sont adoptées comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

27. Décharge au commissaire de la société privée à responsabilité limitée « Krentzen »

Monsieur le Président invite les membres de l'assemblée générale à se prononcer, par un vote spécial, sur la décharge à donner au commissaire de la société privée à responsabilité limitée Krentzen pour l'exécution de son mandat au cours de la période du 4 décembre 2014 au 18 décembre 2014:

- Ernst & Young réviseurs d'entreprises SC s.f.d. SCRL, représentée par M. Jean-François Hubin

La résolution relative à la décharge à donner au commissaire visé ci-dessus est adoptée comme suit:

3.037.926 actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés, représentant 21,60% du capital social d'Aedifica, étant le nombre total de votes valablement exprimés

3.027.604	voix pour
8.258	voix contre
2.064	abstention

28. Divers

A l'issue de cette assemblée générale, les mandats des administrateurs suivants prennent fin :

- Re-Invest SA (représentée par Mme Brigitte Gouder de Beauregard)
- Serdiser SCA (représentée par M. Pierre Iserbyt)

On les remercie vivement pour leur engagement au sein d'Aedifica.

En outre, l'assemblée générale prend acte de la démission de Mme Hilde Laga à partir de 23 octobre 2015. On la remercie vivement pour son engagement au sein d'Aedifica.

L'assemblée constate que l'ordre du jour est épuisé.

Par conséquent, la séance est levée à 16h30

DONT PROCES-VERBAL

Lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires, qui en ont exprimé le désir, ont signé le présent procès-verbal.

Olivier Lippens

Président

Sarah Everaert

Sécretaire

Scrutateur

Scrutateur